

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 08 FEVRIER 2022

* * * * *

PRESENTS : Mme DALOT, MM. GASNET, ISOLA, CHEBANCE, MM. SCHWEYER, GUILLEMET, Mmes BOURGOIS, GIGNON, FLUZIN, GOUSSAUD, MM. DUFOSSÉ, GOUNY.

EXCUSES : Mme PSALMON, MM. PETIT, PAROTON,

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 JANVIER 2022

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

AIDE A LA CUVE

Mme le Maire rappelle la délibération du 07 Octobre 2019 relative au versement d'une aide à l'installation de rétention des eaux pluviales limitée à une par foyer fiscal. Elle demande au Conseil de préciser le terme « foyer fiscal » pour des demandes qui pourraient émaner de particuliers de la commune ayant également une entreprise agricole ou industrielle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, précise que cette aide financière aux personnes qui investiront dans des installations de rétention des eaux pluviales s'applique aussi bien à titre individuel que professionnel.

ENCAISSEMENT DES CHEQUES PAR LA COMMUNE

Madame le Maire indique que les encaissements de chèques à la commune en règlement d'indemnités de sinistre ou de trop perçus relève de la compétence du Conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

AUTORISE Mme le Maire - pour la durée du mandat - à encaisser les chèques d'indemnités de sinistre ou de trop perçus.

AFFAIRES DIVERSES

- ♦ Julien CHEBANCE fait le compte rendu :
- Du Comité Syndical du SDEC du 19 Janvier :
- Partie budgétaire : délibérations notamment sur les décomptes définitifs des programmes travaux 2019 - 2020
- Partie Mobilité Durable : adoption du schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE)

♦ Partie mise en œuvre du Schéma Directeur Alimentation Eau Potable (SDAEP) : poursuite des études des modifications statutaires pour permettre au SDEC de porter cette structure de mutualisation départementale (interconnexion et ressources nouvelles).

- De la réunion bilan du 1^{er} Février sur la concertation avec les élus dans le cadre de l'élaboration du nouveau Contrat Territorial Milieux Aquatiques Creuse Aval (2024 - 2029) permettant la réalisation de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le bassin versant de la rivière Creuse.

♦ La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu Dimanche 06 Mars 2022 à 11 Heures.